

PAGE OUVERTE À L'EXPRESSION DES GROUPES DU CONSEIL MUNICIPAL

Les textes publiés dans cette page *Opinions* engagent la seule responsabilité de leurs auteurs

Majorité municipale, élus communistes et républicains

Déni de démocratie

La date du 4 février 2008 restera dans l'histoire, la postérité retiendra de ce jour le désaveu infligé au peuple français par son propre parlement qui, en pleine nuit, a délibéré à la sauvette.

Depuis 1946, chaque fois qu'il y a eu un référendum négatif, les gouvernements en ont tenu compte et les textes proposés n'ont pas été appliqués, c'est la première fois que le Parlement ratifie seul un texte après que celui-ci ait été rejeté par le peuple.

Le coup de force de Versailles n'est rien d'autre qu'une motion de censure contre le peuple français ! Ni les forces politiques dominantes, ni les grands médias n'ont informé sur le contenu de ce nouveau texte, mais selon les sondages, 59 % des Français réclamaient un référendum. Les arguties laborieusement ressassées par tous ceux qui veulent défendre l'indéfendable ne changeront rien à la nature de l'acte qui a été commis à Versailles. Il s'agit bien d'une forfaiture et ceux qui se sont hasardés à bâillonner ou à laisser bâillonner les

citoyens portent la responsabilité d'aggraver la crise entre les institutions européennes et les populations ; car il n'est pas de projet européen de progrès qui puisse se passer de la participation populaire.

Selon Valéry Giscard d'Estaing, le contenu de l'actuel traité de Lisbonne est identique à celui de la Constitution Européenne, mais fait l'objet d'une présentation différente. Nicolas Sarkozy et ses amis du patronat ont besoin de ce traité qui offre aux appétits marchands des pans entiers de la société. Il est un point d'appui permettant aux directions d'entreprises de mettre les salariés européens en concurrence et d'en finir avec leurs droits. Par ailleurs, une annexe, camouflée en fin de traité, ressuscite l'article 1-6 de la Constitution Européenne, selon lequel le droit européen est supérieur au droit national. Cela confère donc à ce traité de Lisbonne une valeur constitutionnelle.

Quand il s'agit de fixer à notre pays des règles et des institutions qui auront une telle influence sur la vie

des citoyens et l'avenir de la France et de l'Europe, un référendum est le minimum démocratique. Dès lors qu'on le refuse, discourir sur le concept de démocratie participative devient une tromperie et un mensonge.

Si l'ensemble des parlementaires de gauche avait voté contre, la modification constitutionnelle aurait été rejetée.

A Malakoff, en 2005, 57 % des électeurs s'étaient prononcés contre le traité de constitution européenne. L'honneur, la démocratie et l'avenir sont aux côtés de celles et ceux qui parlent à nos concitoyens le langage de la vérité et de la responsabilité. C'est le cas de notre députée Marie Hélène Amiable, de tous les élus communistes et 121 autres élus de gauche qui ont voté NON à ce nouveau traité. Ils n'ont pas oublié qu'ils sont les élus du peuple. Ils ont respecté le suffrage universel.

> *Françoise Guillois*
Maire adjointe à l'Action sociale

Majorité municipale, élus socialistes

7 ans de mandat

Au dernier conseil municipal de la mandature, le 30 janvier dernier, j'aurais voulu dire à madame le Maire et à tous mes collègues combien j'avais apprécié de faire partie pendant sept ans, puisqu'« on » nous a rajouté une année, de la majorité municipale de Malakoff. Est-ce par timidité ou est-ce un manque d'opportunité, je ne l'ai pas fait et l'écris aujourd'hui, quelques jours avant les élections. N'habitait plus Malakoff, et le parachutage n'étant pas, heureusement, une habitude pratiquée dans cette ville, je ne ferai pas partie de la prochaine mandature. Cette expérience « citoyenne » m'a beaucoup

apporté. Je ne sais pas si j'ai beaucoup apporté à la cité, mais ce que je sais, c'est que ceux qui disent « en politique, tous des pourris » se trompent lourdement. Sans parler de sacerdoce, la fonction d'élu comporte beaucoup d'obligations, qui n'apportent pas que des satisfactions. Mais même si j'ai personnellement eu quelques frustrations, notamment la démolition totale des bâtiments de France télécom qui vont être transformés en bureaux sans charme ni âme, je me suis vraiment enrichie, pas financièrement, bien sûr.

Participer « de l'intérieur » à la vie de sa ville, rencontrer les habitants, représenter la mairie dans différents conseils d'administration,

échanger avec le personnel administratif, siéger au conseil municipal et participer aux commissions qui le précèdent, être membre du jury des maisons fleuries, aller aux fêtes d'école, etc. sont autant de rendez-vous qui procurent joie et fierté d'être conseillère municipale.

C'est aussi une possibilité, même infime, de résister à une politique nationale avec laquelle on n'est pas d'accord. Je reste convaincue que le mandat municipal reste le plus concret de la vie politique et je souhaite bonne chance à la prochaine équipe.

> *Anne Raffaelli*
Conseillère municipale

Opposition municipale, groupe des élus soutenus par l'UDF, UMP, RPF, MPF

La vérité dérange ?

Le sort de certaines familles en attente depuis plusieurs années, malgré de nombreuses relances, d'un logement ou d'un appartement plus grand est indigne d'une mairie qui préfère les déclarations offusquées aux actes visant à améliorer le sort de ses administrés. En effet, habiter à 5 dans un 50 m2 humide, ne répondant pas aux normes sanitaires les plus élémentaires, n'est pas des plus confortables et encore moins des plus sécurisants pour la santé.

De même, M. et Mme C se battent depuis plus de 3 ans pour que leur appartement soit au minimum traité contre l'humidité, alors que l'un de leurs enfants est gravement malade. Prendre en considération les risques d'altérer la santé des locataires d'HLM et à fortiori des enfants ne semble pas

être une priorité majeure pour l'Office HLM ?

La mise en œuvre d'une place de parking pour handicapés demande-t-elle des études tellement complexes qu'il faille attendre des mois avant qu'une personne compétente soit mandatée pour intervenir ?

L'association de défense des locataires, UNLI, structure indépendante, par la voix de son vice-président, Pascal Chéron, s'étonne des reports répétés de demande de RDV. En effet, lorsque les responsables de l'Office ne sont pas en réunion, ils sont en conférence, puis en formation...

Après des semaines de relance, le dirigeant de l'Association qui se bat pour défendre les droits des locataires dans les HLM, a enfin pu – maigre consolation – échanger au téléphone avec M. G. Gageons que cette première approche permette d'entrevoir

les bases d'un dialogue et d'échanges constructifs, attendons de voir...

Nous reviendrons prochainement sur la situation de cette dame de 84 ans qui connut des problèmes lors de son déménagement et qui fut hospitalisée il y a peu.

J'ai pour principe d'aborder dans cette rubrique, trop petite, uniquement les problèmes de notre ville, n'en déplaise à certains je continuerai ; j'ai grandi à Malakoff et je ne me résigne pas face aux fatalisme et injonctions de quelques uns.

> *Thierry Guilmart*
Conseiller Municipal
109 rue Guy Moquet, tous les jeudis 17h30-20h
Email : malakoffavenir@hotmail.fr
06.86.26.04.11

Conformément à la loi de 1881, le maire en sa qualité de directeur de publication a obligation de s'opposer à la diffusion de tout propos à caractère diffamatoire ou injurieux.